



échange d'un permis étranger

Par **Aldanka**, le **14/09/2012 à 10:59**

Bonjour,

Je vous explique mon cas,

je suis de mère polonaise et de père algérien, j'ai fait mes études jusqu'à 2009 en Algérie, puis je suis venue en France pour faire une équivalence de mon diplôme de septembre 2009 à 2011 (étudiante jusqu'octobre 2011), vue que j'ai une double nationalité, je n'ai pas de titre de séjour mais un passeport polonais comme pièce d'identité, et pendant que je résidais encore en Algérie j'ai passé mon permis de conduire laba, après deux ans j'ai obtenue le permis B officiel (permis probatoire de deux ans validé).

Vue que mon cas est assez compliqué, je voulais savoir si j'ai le droit d'abord de l'échanger sachant que je travaille depuis 1 an et si Oui que dois je présenter comme documents ?

Par **youris**, le **14/09/2012 à 13:51**

bjr,

en principe avec un permis de conduire non européen vous ne pouvez conduire en France que pendant un an après votre arrivée en France.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1459.xhtml>

cdt

Par **jacquesjbb**, le **26/09/2012 à 08:54**

Permis étranger "valable un an en France", à partir de quelle date?

En foie de quoi? Passeport ou autre?

Position des assurances en cas d'accident?